

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-58 du Comité syndical du Vendredi 11 Octobre

~~~~~

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'ADT ET LE SYDEL

L'an deux mil treize le onze octobre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 30 septembre 2013.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Eric PALOC, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Michel GUIBAL Joëlle GOUDAL, Rémy PAILLES, Bernard SOTO, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 19	

Vu la convention de partenariat pour le développement de la destination touristique du Pays Cœur d'Hérault signée entre le Comité Départemental du Tourisme de l'Hérault et l'association du pays Larzac Coeur d'Hérault de septembre 2008,

Vu le transfert de l'activité de l'association du pays Larzac Coeur d'Hérault au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault à compter du 1er janvier 2010 et l'avenant adopté le 23 juin 2010 portant sur le changement des parties,

Vu la prolongation de la convention de partenariat pour le développement de la destination touristique du Pays Cœur d'Hérault jusqu'au 30 septembre 2012 avec effet rétro-actif au 1^{er} juin 2011, adoptée le 12 juin 2012,

Vu la seconde prolongation de la convention de partenariat pour le développement de la destination touristique du Pays Cœur d'Hérault jusqu'au 30 juin 2013 avec effet rétro-actif au 30 septembre 2012, adoptée le 16 octobre 2012,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

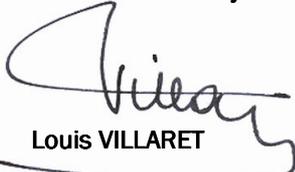
- ✓ **De prolonger** à nouveau la convention de partenariat pour le développement de la destination touristique du Pays Cœur d'Hérault jusqu'au 31 décembre 2014.
- ✓ **D'en modifier** le préambule, qui a évolué depuis septembre 2008.

Clermont l'Hérault, le 17 Octobre 2013

Publiée le 17 octobre 2013

Transmise le 17 octobre 2013

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE